

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W21-675289

SN

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 12324	Société : RAM	108753	
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre	
Nom & Prénom : Houda EL Rehdi			
Date de naissance : 14 Mars 1986			
Adresse : 201 Bd la Resistance Appartement 3ème étage la 9			
Tél. : 06 63 62 15 68 Total des frais engagés : 2455,20 Dhs			

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Docteur YSSEF BOUJEMAA PEDIATRE 190, Rue Mustapha El Maâni CASABLANCA	
Cachet du médecin :	
Date de consultation : 12.01.22	
Nom et prénom du malade : Houda EL Rehdi	
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input checked="" type="checkbox"/> Enfant	
Nature de la maladie : Consultation + vaccination, colique	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 12/01/2022

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Gachet et signature du Médecin demandant le paiement des Actes
12.01.22 CS		1	250	DOSSIER N° 13679 INR 100,00 190,00 290,00

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA PALMERAIE Mme Mendili Nezha Rés. Ennahil Imm 23 Mag El Oods Sidi Bernoussi Casab Tél: 05 22 73 59 93	12/01/2022	205 + 20 225

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		



Docteur YSSEF Boujemaa

PÉDIATRE

Diplômé de la Faculté de Médecine de Grenoble

Echographie

Lauréat de la Faculté de Médecine de Montpellier

D.U. Pédiatrie en Maternité
Faculté de Médecine Paris-Sud

190, Rue Mostafa El Maâni. Casablanca

الدكتور يوسف بو جمعة

اختصاصي في أمراض الأطفال والرضع

خريج كلية الطب باكرونويل

الفحص بالصدى

خريج ممتاز من كلية الطب بمونبولي

طب الطفل عند الولادة

كلية الطب - باريس

190. زنقة مصطفى المعاني. الدار البيضاء

05 22 20 72 10

Tél. Cabinet { 05 22 22 01 46 }

{ 05 22 22 21 48 }

GSM : 06 68 79 27 94 المتصل:

بالموعد Sur rendez-vous

Casablanca, le 18/01/22 الدار البيضاء، في

HAMDOUNE EL MAMOUN

6/1, 20

B C G S.V

60,00

Enferogel 100 ml
1 am P/I

Ce paquet contient une ampoule de 1ml de l'injection de chlorure de sodium pour la reconstitution.

INSTITUT PASTEUR DU MAROC -
1 Place Louis Pasteur 20360, Casablanca, Maroc
AMM N° 638/15 DMP/21/NCF PPV : 61.20 DH
"TENIR HORS DE LA PORTÉE ET DE LA VUE DES ENFANTS"

85/00
205/00

Kalmeagaz

Aptouwt AR

HORAIRE CONTINU حوقيت مستمر
FERMÉ MARDI ET JEUDI APRÈS MIDI

دكتور يوسف بو جمعة
Dr. YSSEF BOUJEMAA
190, Rue Mostafa El Maâni
CASABLANCA

KALMAGAS®

Comprimé et Gouttes buvables



Comprimé
Voie orale

8 032578 47016

Lot: 210634

À consommer de préférence avant le: 09/2024

PPC: 34,00 DH

, cellulose, phosphate mono calcique, sucre, onate de calcium, amidon, gomme arabique, huile huile essentielle de Fenouil (Foeniculum vulgare), carboxyméthylcellulose, minéralisée, Glycérol, Fenouil (Foeniculum vulgare) extrait extrait sec (6,7%), Carvi (Carum carvi) extrait sec (5%), im, Menthe (Mentha piperita), huile essentielle (0,017%).



8 032578 474497

- dit naturel à base de :
- Charbon végétal (dérive de la courbe) à grande capacité d'absorption de gaz intestinaux ce qui permet de soulager les patients ballonnés et de faciliter la digestion.
 - Huiles essentielles de Menthe et de Fenouil qui renforcent l'action du charbon végétal pour éliminer les gaz intestinaux et luttent contre les spasmes, procurant ainsi plus de confort intestinal.
- KALMAGAS® Gouttes buvables** associe des actifs naturels pour le confort intestinal :
- Fenouil et Carvi reconnus pour éliminer les gaz intestinaux et les ballonnements.
 - Menthe poivrée et Camomille pour lutter contre les spasmes.

UTILISATIONS :

- **KALMAGAS® Comprimé** est recommandé chez l'adulte en cas de ballonnement intestinal, de digestion difficile et de Troubles Fonctionnels Intestinaux (TFI).
- **KALMAGAS® Gouttes buvables**, à usage pédiatrique est recommandé chez le nourrisson et l'enfant en cas de coliques, de ballonnement ou de crampes abdominales.

CONSEILS D'UTILISATIONS :

- **KALMAGAS® Comprimé** :
 - 1 à 2 comprimés 2 fois par jour, avec un verre d'eau avant les principaux repas.
- Il est recommandé de prendre **KALMAGAS® Comprimé** à distance des médicaments.
- **KALMAGAS® Gouttes buvables** :
 - de 0 à 6 mois : 5 à 10 gouttes 1 fois par jour.
 - de 6 à 12 mois : 10 à 15 gouttes 1 fois par jour.
 - de 1 à 3 ans : 15 à 20 gouttes 1 fois par jour.
 - de 3 à 12 ans : 20 à 30 gouttes 1 fois par jour.

Les doses peuvent être augmentées en toute sécurité selon les besoins.

PRECAUTIONS D'UTILISATION :

- À utiliser en complément d'une alimentation variée.
- Tenir hors de portée des jeunes enfants.
- Conserver à l'abri de l'humidité et de la chaleur.

Complément alimentaire, ce n'est pas un médicament .

Fabriqué par Pharmalife Research - Italie.

Importé et distribué au Maroc par Thérapharm.

Autorisation ministère de la santé n° :

KALMAGAS® Comprimé : DA20200606DMP/20UCA/MAv3

KALMAGAS® Gouttes buvables : DA 20201305591DMP/20UCA/MAv3

Pharmalife
RESEARCH

Pharmalife Research srl - Fabriqué en Italie

802323DEP/8746DEP/MAR013

SII

1 ml

VACCIN BCG

(Lyophilisé)

(0,05 ml - 20 doses / 0,1 ml - 10 doses)

NOM DE FABR.: 10

DILUANT

LOT:0379G229 0700S4009
EXP.:MAR.2022 MAR.2024

faits de mo

Pregnancy and lactation

If you are pregnant, may be pregnant, are planning to become pregnant, or are breastfeeding, talk to your doctor or pharmacist before taking this medicine.

Enterogermina

Driving and using machinery

Enterogermina

3. HOW TO TAKE THIS MEDICINE

Take this medicine as directed by your doctor or pharmacist if you have been prescribed it.

Take Enterogermina

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

ENTEROGERMINA SUSP OR FLSML B10

P.P.V. : 60DH00



or operate machinery.

Take Enterogermina as directed by your doctor or pharmacist. Check with your doctor or pharmacist if you have any questions about this.

Take Enterogermina

The recommended dose is:

Vials

Adults: 2-3 vials per day.

Breast-feeding infants and children: 1-2 vials per day.

This medication is for oral use only. Do not inject or administer in any other way (see "Warnings and Precautions").

Shake well before use. To open the vial, unscrew the top part and remove it.



Take the contents as it is or dilute it in water or any other beverage (for example: milk, tea, orange juice).

Once open, take the medicine within a short period of time in order to avoid the alteration of medicine.

Capsules

Adults: 2-3 capsules daily.

Children: 1-2 capsules daily.

Swallow the capsules with a sip of water or other beverages. If you have difficulty swallowing the hard capsules (especially in younger children), use the vials.

Warning: do not exceed the indicated doses without your doctor's advice. Use only for short periods of treatment. Consult your doctor if the disorder occurs repeatedly or if you have noticed a recent change of any kind in its characteristics.

If you take more Enterogermina than you should

In case of accidental ingestion/administration of an overdose of Enterogermina, immediately notify your doctor or go to the nearest hospital.

If you forget to take Enterogermina

Do not take a double dose to make up for a missed dose.

Proper and regular intake of this medicine promotes a better therapeutic effect.

If you stop taking Enterogermina

No particular effects have been reported, apart from the lack of therapeutic effect.

If you have any doubts regarding the use of this medicine, speak to your doctor or pharmacist.

4. POSSIBLE SIDE EFFECTS

As with all medicines, this medicine can cause undesirable effects, although not everyone is affected.

There have been reports of allergic reactions (hypersensitivity), including skin rash, urticaria and angioedema.

Reporting of undesirable effects

If you experience any undesirable effects, including those not listed in this leaflet, please speak to your doctor or pharmacist.

By reporting undesirable effects you can help provide more information on the safety of this medicine.

5. HOW TO STORE ENTEROGERMINA

KEEP THIS MEDICINE OUT OF THE SIGHT AND REACH OF CHILDREN.

Do not use this medicine after the expiry date which is stated on the package after "Exp.". The expiry date refers to the last day of